

**Kollbach, Claudia, *Aufwachsen bei Hof. Aufklärung und fürstliche Erziehung in Hessen und Baden***

**Marie Drut-Hours**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/6653>

DOI : [10.4000/ifha.6653](https://doi.org/10.4000/ifha.6653)

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Marie Drut-Hours, « Kollbach, Claudia, *Aufwachsen bei Hof. Aufklärung und fürstliche Erziehung in Hessen und Baden* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/6653> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.6653>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

---

# Kollbach, Claudia, *Aufwachsen bei Hof. Aufklärung und fürstliche Erziehung in Hessen und Baden*

Marie Drut-Hours

---

- 1 Issue d'une thèse de doctorat présentée en 2006 à l'I.U.E. de Florence, cet ouvrage est une nouvelle contribution à l'historiographie des éducations princières. Alors que l'intérêt, dans ce domaine, s'est souvent porté vers les cours monarchiques les plus prestigieuses, ce sont deux principautés plus modestes, mais probablement assez représentatives de nombreux États territoriaux allemands d'envergure comparable, qui font ici l'objet d'une étude sans visée spécifiquement comparatiste : le landgraviat de Hesse-Darmstadt et le margraviat de Bade-Durlach (margraviat unifié de Bade à partir de 1771). L'éducation des enfants et petits-enfants du landgrave Louis IX (1719-1790) et du margrave Charles-Frédéric (1728-1811) est étudiée à partir de sources publiques (instructions princières et documents relatifs à l'économie de cour), mais plus encore privées, puisque l'on dispose de l'extraordinaire correspondance échangées entre les deux belles-sœurs Caroline de Hesse-Darmstadt (« die große Landgräfin ») et Caroline-Louise de Bade, ainsi que d'écrits et de correspondances des différents précepteurs engagés au service des enfants princiers des deux cours dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.
- 2 La première partie de l'étude est consacrée au processus éducatif au sein de la famille et de la cour. Elle met notamment en évidence l'engagement personnel des princesses mères dans l'éducation de leurs enfants. Deux belles figures féminines des Lumières apparaissent ainsi au premier plan, portées par une nouvelle conscience maternelle forgée dans la lecture des écrits pédagogiques du temps, présents en nombre dans leurs bibliothèques personnelles et annotés de leur main. Leur correspondance témoigne du temps passé avec leurs enfants aux occupations les plus diverses, de leur grande proximité physique avec eux, du soin apporté à leur éducation corporelle autant qu'affective et morale, de l'attention affectueuse à tous leur progrès, renvoyant ainsi à un modèle familial abusivement qualifié de « bourgeois ». Contestant à juste titre la

thèse de « l'embourgeoisement » des milieux princiers, C.K. défend l'idée d'une évolution parallèle des relations au sein des familles princières et bourgeoises cultivées.

- 3 La seconde partie analyse l'instruction des enfants princiers par des précepteurs souvent très engagés dans le processus d'Aufklärung. Confortant la thèse de L. Fertig sur la filiation entre l'idéal éducatif aristocratique, rétif au modèle humaniste traditionnel, et la pédagogie des Lumières d'inspiration philanthropiniste, C.K. souligne la place centrale des Realien dans l'instruction donnée aux princes, dominée par l'histoire moderne, le droit et l'économie (cette dernière étant particulièrement privilégiée en Bade où les penseurs physiocrates, chers au margrave, sont conviés pour former le prince héritier). La formation religieuse reflète aussi les évolutions du siècle, notamment à la cour de Hesse, très marquée par la double influence du piétisme et de la néologie. C.K. décèle enfin, à travers les cas étudiés, les prémices d'un déclin du Kavalierstour, emblématique des éducations nobiliaires traditionnelles : si le prince héritier de Hesse l'accomplit encore, il n'est plus pratiqué à la cour de Bade.
- 4 Les cours de Darmstadt et Karlsruhe offrent donc l'exemple de parcours éducatifs très éloignés du modèle en vigueur à la cour de France à la même époque, mais qui n'étaient pas, pour autant, réservés aux cours secondaires si l'on en juge par un certain nombre de rapprochements possibles avec les pratiques de la cour de Vienne.
- 5 Marie Drut-Hours (université Paul-Verlaine, Metz)